

IMMO EXCELLENCE S. A R.L.
Siège social : Place du Marché,22, L-6460 ECHTERNACH
R.C.S. Luxembourg B 158.652

BAREME DES COMMISSION

VENTE :

La pratique au Luxembourg est que le client faisant appel à un professionnel de l'immobilier est tenu de payer la commission d'agence. De fait, les frais d'agence sont généralement dus par le vendeur dans la mesure où c'est le vendeur qui signe le mandat de vente avec l'agence.

Toutefois, dans la mesure où la prestation de service de l'agent n'est pas rendue au seul vendeur, mais aussi à l'acquéreur un partage de commission peut être envisagé.

Une commission à charge de l'acheteur peut être également prévue si l'acquéreur signe un mandat de recherche.

Nos commissions pour la vente s'élèvent à 3 % + T.V.A.

CESSION FONDS DE COMMERCE :

Nos commissions pour la cession d'un fonds de commerce s'élèvent à :

5 % + TVA 17 % de la valeur du fonds de commerce

LOCATON D'UN BIEN :

Les frais d'agence pour la location s'élèvent à un loyer mensuel + 17 % TVA.
Ces frais sont à charge du locataire.

ETAT DES LIEUX :

Les frais d'agence pour un état des lieux s'élèvent à 2.50.-Eur TTC/m² (Frais minimum 100 Eur TTC).

Ils sont à charge de la partie qui a donné mandat à l'agence.

L'état des lieux est gratuit si le client signe un mandat de location.

ESTIMATION D'UN BIEN :

Si le client recourt aux services de l'agence uniquement pour faire évaluer le bien, les frais pour l'estimation s'élèvent à 5 Eur TTC / m² (Frais minimum de 250.-Eur TTC).

L'estimation est gratuite si le client signe un mandat de vente.

LOCATION D'UN LOCAL COMMERCIAL :

Les frais pour la location d'un local commercial s'élèvent à un loyer mensuel + 17 % TVA.
Ces frais sont à charge du locataire.

TTC : TVA et toutes taxes comprises